

REVOLTES SOCIALES ET ORTHOPÉDIE SPORTIVE

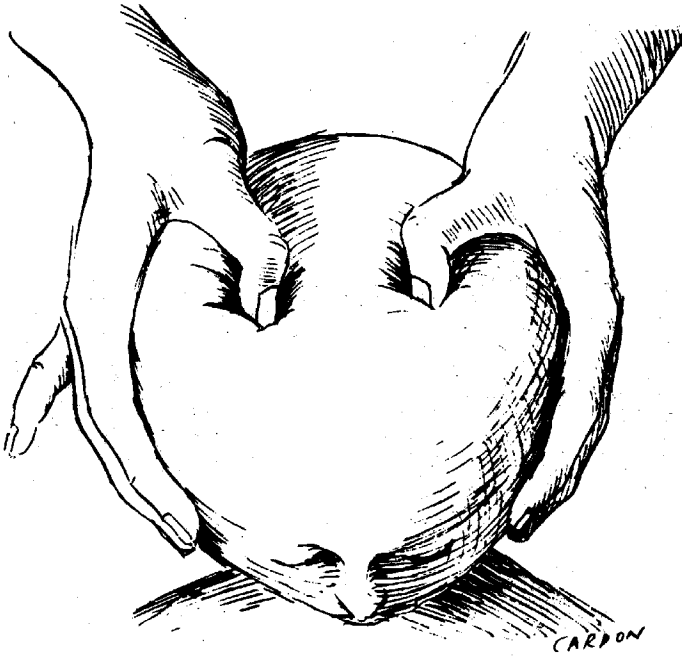
(Sport et normalisation de la déviance)

Frédéric Baillelte

« La société cherche à éliminer ou à rendre inoffensifs les éléments qui tendent à la corrompre. »

Jean Genet

L'enfant criminel, 1958.



Dans ses premières réglementations, l'exercice physique a été envisagé comme moyen d'enrayer, puis de contrôler, les débordements d'hostilité au pouvoir.

Dans les domaines terriens de l'Angleterre du 18^e siècle, la « sportivation » (codification, arbitrage, parrainage « militant »...) des affrontements festifs et anarchiques de la plèbe, par la nouvelle « bourgeoisie » agrarienne (Gentry tory), permit de « canaliser l'agitation populaire » dans des divertissements tolérables (1).

Au début du 19^e siècle, les pédagogues britanniques (r)usèrent de la même stratégie interventionniste, organisatrice et normalisante, pour « discipliner l'effervescence » collégienne. Thomas Arnold sut rétablir l'ordre en aménageant les jeux violents et revendicatifs introduits par des élèves révoltés. « En Angleterre (...) il y avait (...) des écoliers à domestiquer et à civiliser (...), écrit Eugen Weber. Après les années 1830, les ardeurs excessives furent canalisées dans des jeux réglementés et les

(1) Christian Pociello, « Pratiques sportives et pratiques sociales », *Informations sociales*, n° 5, 1977, (« Discours sur le corps »)

braconniers transformés en garde-chasse. » (2)

Le même « mécanisme pacificateur », la même ruse civilisatrice, sera envisagé pour supprimer les « mœurs belliqueuses » des tribus colonisées. En 1922, dans la revue *Sciences et Voyages*, le Capitaine Harry explique qu'« aux îles Philippines, les américains ont pu, grâce à des exercices sportifs, faire disparaître les coutumes sanguinaires des chasseurs de têtes » (3). Fraîchement arrivés sur l'archipel, les officiers américains se heurtèrent aux « sanglantes vendettas » qui alimentaient les rivalités inter-tribales.

L'organisation de « matches sportifs » (courses diverses, tir à la corde...) permit de mettre un terme à cette menace permanente de soulèvement. « Jadis, note l'auteur, ces sauvages se seraient coupé mutuellement la gorge. Maintenant, ils vident leurs querelles sur la piste. » A une justice coutumière guerrière qui inquiète, est substituée l'ordalie sportive, les conflits sont institutionnalisés, les hostilités sont circonscrites, régies sous le signe du « fair play » et de la légalité. Au lendemain des « événements de Mai 68 », les prises de position du milieu sportif et éducatif français dévoilèrent les mêmes bienfaits pacificateurs, et démobilisateurs attendus d'une sportivisation massive de la jeunesse. En 1969, J. de Rette, promoteur des Républiques des Sports, évoquant les événements révolutionnaires, se fit prévoyant : « quant à ceux qui vont se passer, car il va y en avoir d'autres, il vaut mieux en prévenir les effets plutôt que d'en réparer les conséquences » (4). Et Cornec, alors Président de la Fédération des Parents d'élèves, n'hésitait pas à déclarer (dans la revue *Sport et Plein-Air* de juin 1969), que « Tous ceux qui cherchent des solutions à ce problème complexe (la révolte de la jeunesse) doivent savoir qu'aucun équilibre ne pourra être trouvé sans la solution préalable de la question du sport scolaire ».

Aujourd'hui, alors que « le R.P.R. fait pour la jeunesse française le pari du sport » (5), celui-ci « est (toujours) désigné comme un remède aux maux actuels ou potentiels de la société actuelle en crise » (6) : délinquances, violences urbaines, drogues, marginalités, homosexualités... En échappant aux habituelles institutions de contrôle (famille, école, armée, église...), en ignorant, voire en bafouant délibérément les normes, les codes, cette « matière qui résiste » (Jean Genet) remet en cause les valeurs traditionnelles, inquiète et menace l'ordre public. Dans un climat d'insécurité entretenu, le sport doit freiner la progression des déviances, et rétablir l'ordre. Cette conception du sport, comme remède anti-loubards, anti-casseurs, anti-drogués, anti-gauchistes..., pour dépassée qu'elle puisse paraître, est régulièrement réaffirmée et réactualisée par les médias et les hommes politiques les plus en vue : de Georges Marchais qui au cours de l'année 1980, déclarait benoîtement : « Je joue les Jeux olympiques contre la drogue », au R.P.R. pour qui, dans sa brochure de juillet 1984, il « est inutile d'insister sur l'importance du sport pour prévenir la jeune délinquance ». Seul Jean Glavany (alors responsable du secteur sport-loisir au Parti Socialiste) s'éleva contre cette « conception du sport qui est très rétrograde parce que très répressive. Imaginer que le sport ne serait que cela, c'est-à-dire uniquement un moyen d'empêcher les jeunes de tomber dans je ne sais quelle débauche, dans je ne sais quelle activité condamnable, c'est penser le sport presque comme une prison (...) » (7).

(2) Eugen Weber, « Gymnastique et sport en France à la fin du XIX^e siècle : opium des classes », in *Recherches* n° 43 : « Aimez-vous les stades ? », Paris, avril 1980.

(3) Capitaine Harry, « Le sport est devenu un moyen de civilisation », in *Sciences et Voyages* n° 146, Paris, 15 juin 1922.

(4) Cf Ginette Bertrand, « La participation « sportive » : les républiques des sports », in *Partisans*, Paris, Petite collection Maspero, décembre 1969.

(5) *Un sport libre dans une société responsable*, Mission Nationale en sports du RPR, Paris, juillet 1984, p.49.

(6) Jean-Marie Brohm, *Sociologie politique du sport*, Paris, J.-P. Delarge, 1976, p.216.

(7) Jean Glavany, *Sport et socialisme* (entretiens avec Dominique Duvauchelle), Paris, Albatros, 1981, p.73.

Dans la lutte contre les individus en rupture, l'intérêt pour la pratique sportive se situe à tous les niveaux. En amont de « l'acte délictueux » (dans les clubs sportifs), elle serait un moyen de prévention efficace. La « contamination » de la jeunesse serait évitée en s'attaquant aux racines du mal : des loisirs mal employés, en inculquant une discipline de vie et en occupant le terrain des passions adolescentes. En aval (dans les centres de rééducation, dans les prisons, ou encore dans les banlieues chaudes), elle s'inscrit dans le processus curatif en permettant une décontamination, une réacclimatation sociale du déviant, un retour dans le droit chemin (du stade). « Sauvegarde » et « régénérescence » sont les deux thèmes forts de cette thérapie sportive.

« Sachez où votre fils met les pieds le soir. »

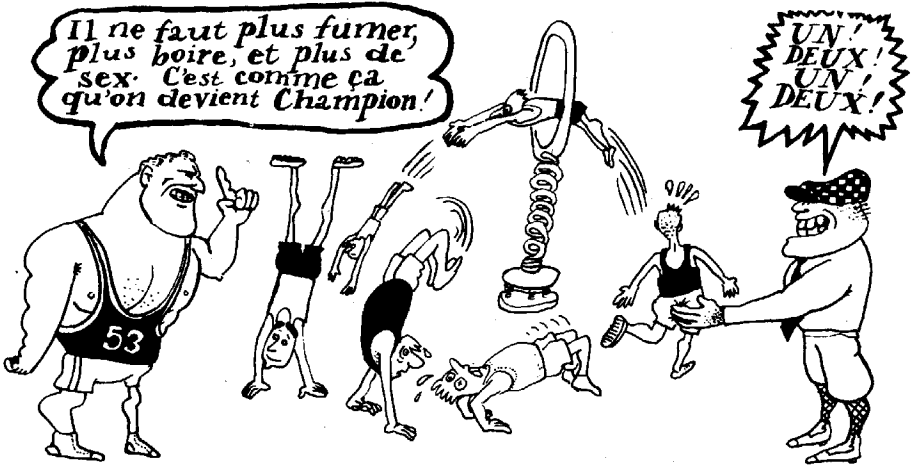
La première tâche de l'institution sportive est d'assurer la protection de la jeunesse, tout en organisant son « épanouissement ». Le sport doit répondre au besoin de liberté, de récréation, de mouvement et d'émancipation de l'adolescent au sein de structures contrôlées, policées : les clubs sportifs, permettant ainsi d'échapper aux « nocivités » de la rue (propagandes et mauvaises fréquentations). Les thèmes retenus dans la campagne publicitaire, organisée en 1979 par le C.N.O.S.F., pour « la création d'un fond spécial d'aide au sport en faveur des clubs », sont ici très révélateurs : « *Plongez votre fille dans un bon milieu...* » et « *Laissez vos enfants sortir en bande.* » sont deux slogans de cette campagne. Le premier entre en résonance avec la photo en plan rapproché d'une jeune nageuse additionnant des longueurs de bassin : Imaginaire de l'eau qui purifie, qui préserve l'enfant, le décape de tout soupçon, mais aussi réalité quotidienne de centaines de jeunes que des « *Maîtres* » nageurs, soucieux de résultats, soumettent à des entraînements aussi délirants qu'exténuants. Si la seconde formule transgresse un interdit, l'image aussitôt rassure : la bande en question ne s'agglomère que le temps d'un (joyeux) footing, dans l'enceinte d'un stade.

L'association sportive est présentée comme un relais, une « *passerelle adéquate* » qui autorise l'accès aux revendications adolescentes. S'évader, s'échapper du cercle familial pour décompresser entre copains devient licite et même souhaitable. Ici, la liberté accordée est une liberté surveillée, réglée, chronométrée. La « bande sportive » a des horaires, des itinéraires connus, déterminés et admis par l'adulte. De la maison au stade et du stade à la maison, la pratique sportive trace les voies privilégiées d'un contrôle des va-et-vient adolescents. Elle évite les errances et les vagabondages nocturnes : « *Sachez où votre fils met les pieds le soir* ». conclut enfin un troisième slogan.

Cette « liberté » est assignée à résidence, « hors de la rue et des limites du logement » (8). Ses territoires d'expression sont délimités et localisables : le stade, la piscine, le gymnase, la salle de danse... Dans ces espaces clos, bornés, concentrationnaires (9) qui peu à peu remplacent les terrains vagues, les modes de pratiques sont imposés, organisés, planifiés par l'entraîneur. La créativité, le divertissement, lorsqu'ils existent figurent au programme de la séance. Il s'agit de s'entraîner dur et non de prendre du bon temps : en 1957 G. Durand signalait « les risques présentés par certaines piscines (nous pensons à des exemples précis de la région parisienne), où les adolescents désœuvrés pendant les vacances, vont moins pour se baigner que pour

(8) Sir Roger Bannister, « L'utilité croissante du sport », in 2 000 n° 33 : « Sport et société », Paris, 1975, p.2.

(9) Cf. « La production des espaces sportifs », in *Quel Corps ?* n° 12-13 ; M. Beaulieu et M. Perelman, « Histoire d'un espace : Le stade », in *Quel Corps ?* n° 7.



exhiber une musculature avantageuse, ou pour « chahuter » des filles en tenue légère. Ce risque, s'il existe pour la natation passe-temps, disparaît dans les clubs bien organisés où la natation est vraiment un sport, où chacun est intégré dans une équipe de travail, avec un programme d'entraînement bien déterminé » (10).

Le club sportif se définit comme une institution de prise en charge de l'enfant. Il accorde une émancipation administrée, une évasion sportivisée, une « liberté autorisée » (G. Magnane), tout en évitant « pendant les loisirs, le désœuvrement, l'ennui et la malfaisance qui en résultent souvent » (11). Il « détourne », intercepte, « recueille » les flux d'adolescents, il encadre leurs divagations et les retient dans une incarcération « passionnante », dans une innocente (12) occupation qui tourne souvent à l'obsession et à l'abrutissement forcé. L'adolescent, qui ne dispose pas d'un recul critique suffisant, est vite pris dans l'engrenage entraînement-compétition. Pour « faire sa place », pour être compétitif, il va désormais accepter de se soumettre aux exercices les plus débilitants et être prêt à endurer les pires souffrances (répétitions ahurissantes d'un même geste, d'une même tâche, musculature épuisante...). Emprisonné dans une « logique » de dépassement de soi, conditionné par une vision de rendement, le jeune sportif ira jusqu'à s'imposer un supplément de travail physique. La passion sportive devient une passion mortifère (13). Thierry Vigneron, interviewé par le magazine freudien *L'Âne*, sur son adolescence de perchiste révèle : « (...) » je n'ai jamais imaginé aller à l'entraînement, sans en revenir à quatre pattes, complètement lessivé ». Victime à l'âge de 18 ans d'un éclatement de la rate, il confesse : « j'ai recommencé à sauter, alors que la cicatrice n'était pas encore complètement refermée ; chaque fois que je sautais, elle se rouvrait un peu ; j'étais obligé de cacher mes maillots pleins de sang pour que ma mère ne m'empêche pas de sauter et ne me prive pas d'entraînement » (14).

Cette jeunesse obnubilée, gavée de gaietés, « d'ivresses » musculaires, est une jeunesse en suspension, déconnectée d'une partie du réel. L'idéal sportif-compétitif répond aux « aspirations » de la jeunesse en lui fournissant des moyens d'expression politiquement anodins, peu dérangeants, en la cantonnant dans les voies de l'insou-

(10) Georges Durand, *L'adolescent et les sports*, Paris, PUF 1957, p.103.

(11) Haut Comité des Sports, *Essai de doctrine des sports*, Paris, 1965, p.21.

(12) De l'avis de Sir Roger Bannister, « personne n'est jamais plus innocemment occupé que lorsqu'il est en train de garder un but, de tenir le camp au cricket ou de donner le meilleur de ses forces sur un court de tennis ». *op. cit.*, p.2.

(13) Voir sur ce sujet : Michel Caillat, « Le procès sportif : une modernité mortifère », in *Actions et recherches sociales*, Mars 1985, n° 1 : « Corps et modernité », Paris, Ed. Erès.

(14) Thierry Vigneron, « A la recherche de mes limites », in *L'Âne*, n° 17, juillet-août 1984, p.49.

ciance idéologique et de la futilité, en désintéressant les adolescents de la réalité sociale et politique. On comprend dès lors que la compétition soit pour eux « la seule occasion (...) de s'exprimer aisément, sans retenue, sans calcul (...) ». (M. Berthet, in *Loisirs Jeunes*, 9.11.66, p. 55).

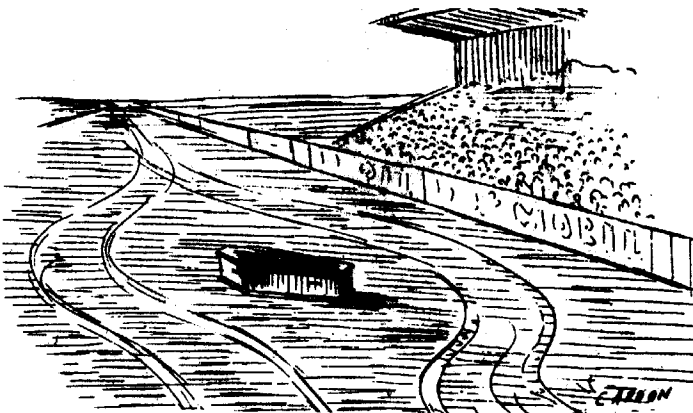
« La joie des mollets, le repos de l'esprit » (Reiser)

La passion sportive engourdit les cervelles, réduit et appauvrit le champ de réflexion, en accaparant les pensées, en substituant au travail intellectuel critique une « douce » euphorie musculaire. Cette castration intellectuelle résulte, pour partie, de l'impossibilité de s'intéresser et a fortiori de se consacrer à autre chose qu'à la sphère sportive. Aujourd'hui, le sport s'impose comme un loisir ogre. A tous les niveaux de pratique, le temps passé à s'entraîner (dur) ne fait que s'allonger. Le désir de s'imposer physiquement et d'approcher le haut niveau implique la multiplication des entraînements, la répétition continue de séquences motrices pour obtenir l'impossible « perfection du geste ». Possédé par le désir de perfectionnement, pris au piège de l'amélioration de ses performances (qui lui interdit toute interruption prolongée), l'athlète ne vit que pour et par le sport. L'attente fébrile du match du week-end, sa préparation, puis son commentaire focalisent (avec la lecture de *L'Equipe*) les préoccupations de la semaine et de la saison sportive.

Les sportifs de haut niveau font ici figure de *prototypes décerclés*. Leur réussite a polarisé toute leur jeunesse. Thierry Vigneron s'entraîne environ douze fois par semaine depuis l'âge de quatorze ans. « Pour établir des records et poursuivre ses études, le sauteur a consenti bien des sacrifices : pas de sorties, peu de musique, de rares lectures. » (15)

Loin de la « corruption » et de la subversion, « l'option sportive » maintient l'intérêt de la jeunesse dans la puérité, avec la certitude d'œuvrer pour une juste et importante cause, reconnue et *récompensée* par la société des adultes. « L'athlète à l'entraînement, explique Georges Magnane, est un jeune homme en règle, il a la conscience tranquille parce qu'il accomplit de son mieux la tâche que des gens dignes, respectables et qui ont fait leurs preuves, lui ont prescrite. Consciemment ou non, il se comporte en bon fils de famille » (16).

AFRIQUE DU SUD : LES SPORTIFS SE SONT JOUÉS DES OBSTACLES



(15) Jean Noli, « Thierry Vigneron : le don paisible », *L'Express*, 12 mars 1984, p.49.

(16) Georges Magnane, *Sociologie du sport*, Paris, Gallimard, 1964, p.43-44.

Cet « homme convenable et satisfait dans la place qui lui convient » comme le souhaitait G. Rozet en 1913, retire de la pratique sportive (intensive) des évasions, des jouissances licites et déculpabilisées, car toujours liées à une éthique de la volonté et du (sur)-dépassement de soi. En footing prolongé, par exemple, « pendant les 20 ou 30 premiers kilomètres la combustion des glucides sécrète des endorphines, sorte d'enzymes du plaisir (...) qui produisent un sentiment de bien-être, voire d'euphorie chez le coureur ». Passé « le mur des 30 bornes » cette sensation de plaisir, cet « *érotisme pulmonaire* » (L. Barbin, *Le Monde*, 13.11.79) bascule irrésistiblement dans la souffrance, l'atroce et le masochisme. « Les muscles deviennent douloureux, les jambes sont de plomb, la respiration devient pénible, la vue se brouille. C'est l'heure du courage, de la volonté, de l'obsession. » (17) Il s'agit dès lors de tenir coûte que coûte, quitte à s'effondrer, à s'évanouir, ou à mourir la ligne d'arrivée franchie.

Inculquer une discipline du corps et une éthique de vie.

Mais le sport ne saurait se limiter à être une simple garderie, les temps morts qu'il aménage doivent devenir des temps forts dans la formation de la personnalité. Il est à la fois une école de vertus et une école de santé. En plaçant l'enfant sur le *chemin d'une « chevalerie moderne »* (R. Maheu) et sur une *trajectoire hygiénique*, il l'arme moralement, le cuirasse physiquement contre toutes les tentations malsaines.

Le sport ancre des habitudes « bénéfiques », il dessine un « *profil hygiénique* », inculque le respect et le souci du corps. Ainsi il est sensé mettre à l'abri des « excès », des « fascinations », des « *nocivités* » qui risquent de dégrader les qualités compétitives du corps (souffle court, abdominaux kronenbourg...). Pour le sportif, le corps devient objet de soins attentionnés. L'entretien de la « machine », la maximalisation de ses capacités, impliquent privations, sobriétés, entraînements et surveillances régulières. Il importe de garder la forme, d'être en forme, dans les formes.

L'activité sportive sécrète et enferme dans un type de rapport au corps. Il existe une image idéale du corps sportif à laquelle se référer : corps redressé, porté avec souplesse, corps taillé dans le muscle, corps sans superflu. Mais, « pour être comme ceci », il n'y a pas « lieu d'être comme cela » (18). Le sport fait la chasse aux corps qui portent les stigmates de la « perversion » : corps voûté du fumeur, corps avachi du « gauchiste », corps « délabré » du drogué, corps malingre de la « petite frappe », corps chétif du masturbateur (19).

Le sport procède à un moulage, à un codage à l'identique des corporéités. Il y a uniformisation des comportements, des attitudes, des manières de penser, de porter et de laisser parler le corps. Le sport et chaque discipline sportive en particulier produit ses tics, ses poses, sa démarche, sa dégaine, sa gestuelle, sa pathologie, sa traumatologie, son langage, son accoutrement. Autant de signes incorporés, de discours d'appartenance qui permettent l'identification du sportif et sa reconnaissance par les siens.

Normalisation du paraître, mais aussi normalisation idéologique. L'objectif est affiché, affirmé. L'activité sportive doit développer des qualités de docilité et de travail (physique). Si le sport est encore présenté comme le seul remède valable, s'il « reste le seul antidote à la violence et à la drogue » c'est, note Gaston Meyer, « parce

(17) *Libération*, 11 et 12 mai 1985.

(18) Cf l'extrait du « *Carnet d'Aptitudes Physiques* », in G. Durand, *L'éducation physique et sportive dans la rééducation des jeunes délinquants*, Vaucresson, Ed. Cujas, 1968, p.194.

(19) Cf F. Baillette, « Du chétif masturbateur, à l'athlète accompli », in *Quel Corps ?*, N° 26-27, mai 1985.

qu'il cimente l'esprit de corps, parce qu'il apprend le respect des règles et celui de l'adversaire » (20). Exemplarité, fair-play, obéissance, soumission, maniabilité sont les qualités que la plupart des idéalistes sportifs voudraient voir se généraliser. Rien d'étonnant dès lors que les activités sportives soient toujours considérées comme l'outil clef du redressement d'un pays et de sa jeunesse. Aujourd'hui, comme aux lendemains de Mai 68, la droite française, qui s'appête à reprendre en main les affaires de l'Etat, pose les jalons d'une politique d'embrigadement musclé de la jeunesse. Dans une brochure publiée en juillet 1984, par le R.P.R., la facette répressive et réactionnaire du sport réapparaît avec force : « Dans l'œuvre de redressement national, le sport occupera nécessairement une place privilégiée car il incite à l'effort, au dépassement de soi-même, à la solidarité et à l'amitié » (21). Comme toujours, c'est à l'école qu'est confiée la tâche de rendre la jeunesse sportive : « Nos premières propositions seront pour la rénovation du sport à l'école qui pourrait constituer la fondation du réarmement moral de la jeunesse de notre pays ». (Chirac)

Une politique qui devrait se traduire « rapidement » sur le terrain, par la *re-sportivisation du corps des enseignants d'éducation physique et sportive*, en n'admettant en formation que les candidats qui justifient d'une pratique sportive spécialisée, dans un club et particulièrement des athlètes de haut niveau, puis en intégrant « la passation obligatoire », dans le cursus universitaire de deux brevets d'Etat du premier degré (22). Des mesures qui permettront de recruter une main d'œuvre enseignante docile, a-critique, *dopée à la cause sportive*, prête à appliquer avec panache et ferveur militante les directives sportives.

Si le sport est prisé dans l'œuvre de régénération nationale, de rebronzage des collectivités (De Coubertin), s'il est toujours aussi caliné par les régimes totalitaires, c'est qu'il contribue à former un type d'homme, de citoyen idéal (viril, combatif, franc, loyal...). Cet « homme fort », cet « athlète accompli » blindé, cuirassé contre le vice, la drogue, le sexe, ne connaît que l'exaltation et l'extase du combattant qui a tout donné (sa vie même) pour la victoire. Cette idéologie éclate, avec toute sa force, dans cette légende publicitaire du magazine *Rugby* : « Le mérite appartient à l'homme qui est dans l'arène dont le visage est souillé par la poussière, la sueur et le sang. En lui, il trouve l'enthousiasme et le don de soi-même pour une cause digne. S'il gagne, il connaît les frissons de la victoire et s'il perd il aura tout tenté avec ce qu'il a en lui. Sa place ne sera jamais avec ces âmes froides et timides qui ne



(20) Gaston Meyer, « Le sport seul remède », *l'Equipe*, 19.4.1982. La même vision domine chez J.M. Léon, qui note, dans son rapport sur la délinquance, que le sport enseigne « les plaisirs de l'effort et la nécessité des disciplines librement consenties dans le respect des règles et du fair-play », in *Violence et déviances chez les jeunes*, Ministère de l'Education Nationale, Paris, octobre 1983, p.42.

(21) Christian Bergelin, « Les enjeux du sport », in *Un sport libre dans une société responsable*, op. cit., p.3.

(22) Idem, p.24.

connaissent ni la victoire ni la défaite » (23).

Le sport fait la chasse aux glandos, aux amorphes, aux paresseux. Il bannit le farniente, la nonchalance, le laisser-aller, il distille une morale de la souffrance rédemptrice, du dépassement (physique) illimité, de « la liberté dans le bonheur total de l'effort accepté » (24). Dans ses temps de loisirs, la jeunesse doit s'entraîner (dur). Elle n'a qu'un droit, celui de bien se « sporter ». Se prélasser, flemmarder, buller, lézarder, sont autant de comportements qui irritent les entraîneurs épris de rentabilité, de réussite, et inquiètent les hommes politiques soucieux de productivité et d'ordre. Les loisirs doivent être actifs, seuls comptent le repos du guerrier, la récupération méritée, gagnée à la sueur du maillot.

*

Outre l'encadrement de la jeunesse et l'ancrage d'une hygiène de vie, la stratégie sportive vise au désamorçage des « révoltes logiques ». Les énergies combattantes, les « ardeurs excessives » des adolescents sont mises en jeu dans un cadre aux enjeux politiques limités, afin d'évacuer et de réguler leur dangerosité. En somme, il s'agit de calmer les turbulences, en les mettant en scène, d'anticiper les débordements contestataires, en vidant préventivement les tensions et en cherchant « l'amolissement de la lutte revendicative ». (*Quel Corps ?* n° 8, p. 47).

La mise en scène des « passions » adolescentes

Tous les hommes politiques, tous les idéologues du sport qui se sont penchés sur le problème de la jeunesse ont souligné « l'énergie bouillonnante » (R. Bannister), la « vitalité », « l'agressivité naturelle » des jeunes. « Ce potentiel d'énergie formidable », cette « force vive encore brouillonne » inquiète, il importe donc de lui donner les moyens de s'extérioriser, de se déverser dans des limites tolérables pour l'ordre public. « Inemployée, cette énergie se gaspille en pétarades à motocyclettes. Elle mène souvent à la violence. Or, il y a dans le spectacle du sport de compétition la démonstration d'une violence. Mais c'est une violence noble (sic). Le champion triomphant est, pour la jeunesse, le meilleur exemple d'emploi de l'énergie. » (25) Ainsi, si « le sport est un remède contre la marginalisation et la délinquance », comme l'affirme Jean-Michel Léon, c'est parce qu'« il permet de discipliner des énergies juvéniles qui ne trouvent pas toujours à s'exprimer au sein des villes de béton, dépourvues d'installations sportives accessibles, d'espaces de jeux ou de terrains d'aventures » (26).

Le sport organise un drainage préventif (d'une partie) des impulsions juvéniles, en proposant aux jeunes « d'autres combats », en transformant leur fougue en un « enthousiasme » sportif, en un « fanatisme constructif et positif ». Il faut « enflammer » la jeunesse, la gagner à la cause sportive. Ceci, Laurens Deleuil, maire de Marignane (auquel le Front National apporte un soutien sans faille), l'a bien compris. Dans sa ville, contre « la pagaille », il joue avant tout et à fond la carte sportive, car, comme il l'énonce : « le sport est un moyen de fixer la jeunesse dans des voies saines et exaltantes, ça leur donne un idéal pour se défouler » (27). Sur ce terrain, M. Delelis, maire socialiste de Lens et aujourd'hui Secrétaire d'Etat, s'accorde avec les

(23) Publicité Nike, in *Rugby*, n° 849, novembre 1984.

(24) Christian Bergelin, *op. cit.*, p.3.

(25) *France Demain*, n° 1, 18 décembre 1966, p.13.

(26) J.-M. Léon, *Violence et déviances chez les jeunes*, *op. cit.*, p.40.

(27) Olivier Vergniot, « Laurens Deleuil, trois partis pour un seul homme », in *Libération*, 4 février 1985.



forces politiques les plus réactionnaires : « donner cet idéal (le foot) à la jeunesse c'est l'éloigner un peu de la désespérance des bistrotiers et de la violence. Pour la renommée de la ville, le maire préfère voir les gens au stade que se bagarrer dans la rue ». (*Libération*, 4.11.1980). Indulgence sur les stades, répression dans la rue. Mieux vaut la guerre des gradins, la casse sportive sur la pelouse (ces risques du métier), les tacles agressifs (« virils, mais corrects... »), les « mandales », les « tacketts », les « bouchons », les « antoines », les « coups de lattes », les « caramels », (tous ces termes dont se régalaient les « connaisseurs »), que le spectacle de la violence urbaine, anomique et revendicative.

Les penseurs de droite le notent : « Mieux vaut être « méchant » là qu'ailleurs » (28), car tous, en s'appuyant sur le discours éthologique (et / ou psychanalytique), posent comme un déterminisme biologique absolu « l'agressivité naturelle » des jeunes, une agressivité qui inévitablement doit se déverser, s'exprimer avec son lot de violences quotidiennes. D'où l'impérative nécessité « d'apprivoiser le monstre, d'institutionnaliser les conflits » comme l'écrit encore Raymond Aron. Cette thèse de l'agressivité comme expression innée de l'animalité de l'homme, comme instinct phylogénétique logé dans son cerveau reptilien est une affirmation mensongère et truquée car réductionniste (29). Ces « approches par trop simplistes du comportement humain » (30) omettent (volontairement ?) de tenir compte des facteurs culturels, des expériences sociales et de la « vaste gamme de capacités biologiques » avec laquelle chaque homme naît. Elles oublient que l'agressivité est un produit de l'histoire individuelle et sociale, qu'elle n'est pas un « flux biologique », une

(28) « La semaine de Raymond Aron », *Le Nouvel Observateur*, 23.9.1983.

(29) Le discours innéiste, en postulant le primat de l'instinct sur le culturel, aboutit à un réductionnisme scandaleux. Ainsi H. Laborit n'hésite-t-il pas à écrire que : « L'exploitation de l'homme par l'homme résulte de son instinct de domination inscrit dans son paléocéphale reptilien », in *L'agressivité détournée*, Paris, Collection 10 18, 1970, p.175.

(30) Alexander Alland, *La dimension humaine*, Paris, Seuil, 1974, p.7.

« pulsion de mort » qui viendrait à maturité à l'adolescence et déclencherait des comportements d'agression imprévisibles, justifiant le stade comme exutoire, le sport comme catharsis et ouvrant le « royaume des contrôleurs du comportement » (neuroleptiques, psychiatrisation, lobotomies...).

« Localiser la violence comme un mal, en trouver la source anhistorique, pouvoir ainsi proposer une panoplie de mesures pour y remédier, voilà ce que permet la notion d'agressivité » note Yves Michaud (31). Or, l'agressivité ne se développe pas de manière identique chez tous les adolescents. L'enfant du béton et du fonctionnel, de la promiscuité anonyme des cités, de la désespérance, abandonné dans l'uniformité des destins et la standardisation des « aventures », développe plus de violence, de ressentiment et tombe plus aisément dans la délinquance. « On comprend, écrit Louis-Vincent Thomas, que la violence fermente à fleur de peau chez l'individu désemparé qui, pour se sentir exister, n'a plus que la ressource de détruire. » (32)

Les collaborations efficaces et la falsification des injustices sociales

Le discours sportif, en préconisant la cohabitation, la collaboration de classe dans le stade, vise à étouffer les tensions sociales, à délester les antagonismes sociaux de leurs charges explosives et revendicatives. « Le sport, écrit Jean-Marie Brohm, assoupit, endort les facultés de révolte et d'insoumission car il prêche l'entente cordiale, la collaboration de classe, la « paix et la fraternité », la « trêve olympique » (...). » (33) En instaurant « la bonne humeur sociale » (Coubertin), la « communion fraternelle » (H. Garcia), « la camaraderie sportive » (R. Maheu), en rassemblant autour d'une même passion partisane, le sport supprime (temporairement) les barrières de classe, il enseigne à vivre ensemble en respectant les différences, les inégalités sociales. Le sport est posé comme terrain d'accord, îlot de « la réconciliation humaine, le stade est le carrefour où les diverses classes sociales de la société, sans renier leurs convictions, apprennent à s'estimer et à se comprendre. » (*l'Equipe*, 1968). Par une mise à nu des surfaces, et une mise au vestiaire des distinctions et des conflits, prolétaires et bourgeois, ouvriers et patrons sympathisent et se ressourcent (en apparence) aux mêmes émotions musculaires : « quoi de moins équivoque, de plus gai qu'un vestiaire de sportifs sous la douche, sans souci d'étiquette sociale, de milieux, d'opinions, de professions, d'origines (...) » (34). Le sport est le *paradigme de l'harmonie sociale retrouvée*. Pour R. Maheu, il permet le retour à « une sorte de fraternité originelle », « les inégalités sociales qui partout ailleurs nous séparent, les différences de formation intellectuelle et de langage qui nous éloignent les uns des autres, les oppositions de convictions morales et d'engagements politiques qui parfois nous conduisent au pire des affrontements (sic), disparaissent comme par enchantement » (35).

Discours mystificateur par excellence, qui occulte, déforme et épuise la perception des discriminations et des privilèges de classe jusque dans les activités sportives et de loisirs (36).

(31) Yves Michaud, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p.139. Voir également : Georges Guille-Escuret, « La bestialité est-elle naturelle ? », in *Misère de la sociobiologie*, sous la direction de Patrick Tort, Paris, P.U.F., 1985.

(32) Louis-Vincent Thomas, « Questions à la violence d'aujourd'hui », in *Actions et recherches sociales*, n°2 3 (« La violence »), Paris, Erès, 1981, p.30.

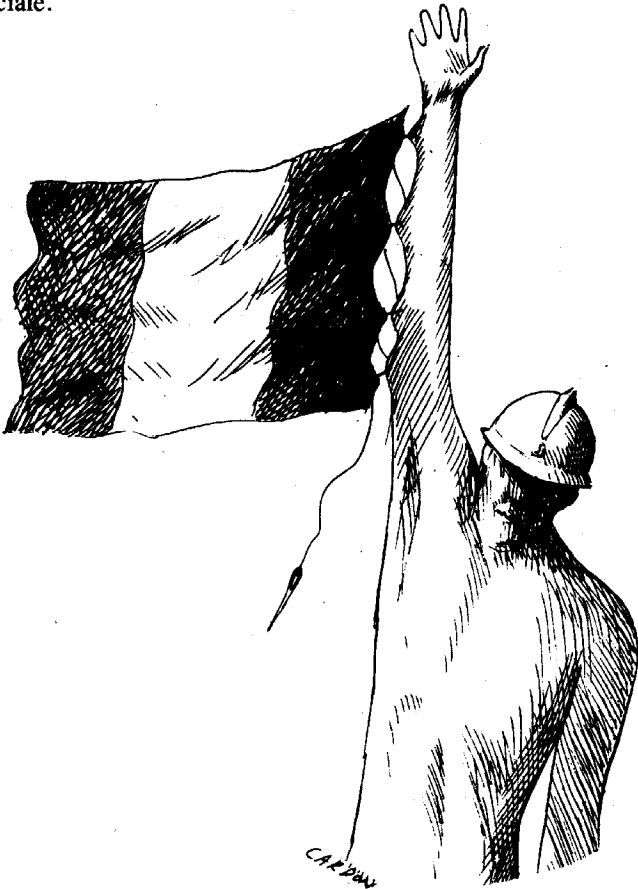
(33) Jean-Marie Brohm, « La religion sportive », in *Actions et recherches sociales*, « Idéologies, magies et religions », novembre 1983, p.106.

(34) Adolphe Touffait, « Le corps et l'esprit », in 2 000, n° « Sport et société », 1975, p.27

(35) René Maheu, « La fonction éducative du sport : (mais de quel sport ?) », in 2 000, *op. cit.*, p.46.

(36) Cf Yves le Pogam, *Démocratisation du sport, mythe ou réalité ?* Paris, J.-P. Delarge, 1979.

En mai 1980, P. Fougeyrollas répondait aux questions de *Quel Corps ?* que « rien ne saurait empêcher les travailleurs et la jeunesse de se muscler simultanément sur les terrains de sport et sur le terrain de la lutte des classes, à condition de porter la lutte des classes au cœur même des activités physiques et sportives et de loisirs, contre leurs exploiters bourgeois » (37). Position utopique, le terrain de sport ne devenant jamais le lieu où s'élabore, même timidement, une remise en question (en acte) des fondements de la compétition sportive. Les revendications se bornent soit à lutter pour l'égalité des conditions d'accès à la pratique, soit à réclamer le droit à s'aliéner dans de bonnes conditions. Une fois enfilé le survêtement, les syndicalistes laissent « la politique » au vestiaire, les plus virulents étant souvent les sportifs les plus combatifs. Les discussions sportives ne se prêtent guère au débat politique élaboré, elles se bornent à épiloguer sans fin sur le match gagné, à ruminer une défaite, à s'extasier ou à commenter les prestations des divisions supérieures. En 1924, plus clairvoyant, le quotidien *La Démocratie Tunisienne* proposait la création d'une ligue anti-sportive (38). L'institution sportive inculque une philosophie des « inégalités fatales » (De Coubertin, 1914), de la sélection, de la hiérarchisation, de l'affrontement, incompatible avec des conceptions socialistes, égalitaires, pacifiques et fraternelles. Enfin, le dogme sportif de l'élitisme méritant contribue à faire accepter comme de justes « récompenses », les différences d'avantages liées à la position dans l'échelle sociale.



(37) « Des hauts et débats sur le sport : réponses à *Quel corps ?* », in *Quel Corps ?* n° 16, mai 1980, p.56.
 (38) Cf Daniel Denis, *Aux chiottes l'arbitre*, Supplément à *Politique aujourd'hui* n° 5, Paris, juin 1978, pp.56-57.

La réinsertion sportive du délinquant (39)

« Nous ne détruisons pas l'hérétique parce qu'il nous résiste. Tant qu'il résiste, nous ne le détruisons jamais. Nous le convertissons. Nous captions son âme, nous lui donnons une autre forme (...) nous en faisons un des nôtres (...). »

G. Orwell, 1984.

Plutôt que d'isoler, de rejeter le délinquant, ou de chercher à le briser, mais également, plutôt que d'exploiter son potentiel d'insoumission, sa puissance revendicatrice, les humanistes sportifs optent pour la réintégration sociale par la reconversion et l'adhésion sportive. Une conception que le Colonel Crespin exprimait ainsi : « (...) certains blousons noirs sont de futurs recordmen de saut à la perche ou de 100m. Il faut simplement faire l'effort de leur apprendre à ne pas courir seulement quand ils sont poursuivis par les gendarmes » (40). Cette opinion, Haroun Tazieff la réactualise : « Aujourd'hui, explique-t-il, le sport offre l'une des très rares possibilités de réinsérer dans la société des innombrables jeunes gens que le chômage (...) désespère et conduit à la délinquance » (41).

Le loubard est invité à troquer ses santiags pour les baskets, son blue-jean pour le bleu addidas, et à ne plus s'en passer. « L'hérétique » est transformé en pratiquant vertueux et assidu, en « accroc », en « forçat du bitume » (42).

Ces rectifications, ces « rédemptions sociales » (G. Magnane) par le « placement sportif » (G. Durand) privilégient les sports rudes (bicyclette, rugby, boxe, karaté...), car « en baver » change les mentalités : « depuis qu'ils font de la boxe, commente l'entraîneur du club sportif de Gommonvilliers, ces enfants ont une correction parfaite. Il sont assagis. On peut dire que le jour où ils partiront pour faire leur service militaire par exemple, ils ne seront pas traités comme des sujets difficiles. Au contraire, ils vont pouvoir s'intégrer dans la société. En ce moment, même si plus tard ils ne poursuivent pas ce sport, nous en faisons des hommes, des sujets valables ».

L'adolescent « difficile » peut se bagarrer dans la légalité sur les terrains de sport. Dans la rue, il devient un redresseur de torts. En embrassant la « carrière sportive », le voyou se métamorphose en justicier à la force (de frappe) tranquille (« Si on vient me chercher on me trouve. ») et à la patience limitée « par principe je ne discute jamais, on peut m'insulter, je ne bouge absolument pas. Mais dès que le gars s'approche de moi, je le descends. Passé la limite de deux mètres, il n'en sort plus » (43).

(39) Sur le rôle du sport dans la réduction de la délinquance, on pourra consulter notamment Dean A. Purdy et Stephen Richard, « Sport and juvenile delinquency : an examination and assesment of four major theories », in *Journal of Sport Behavior*, vol. 6, n° 4, décembre 1983.

(40) Cité par France Demain, *op. cit.*, p.16.

(41) Haroun Tazieff, *Préface à Le sport à la une — 1870-1914*, collection « Les reporters de l'histoire », textes réunis par Nicole Priollaud, Paris, Liana Levi, Sylvie Messinger, 1984, p.11.

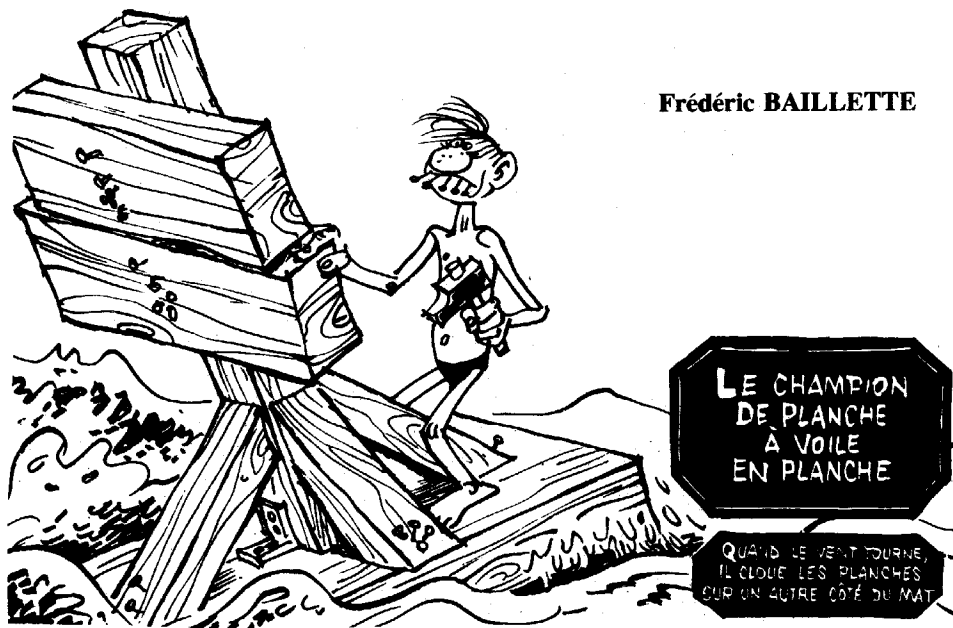
(42) J.-P. Vélis, « La loi du plus fort », in *L'Education* du 3.6.1976, n° 284-285, p.28.

(43) Propos de professeurs de karaté, recueillis par A. Ehrenberg, in *Archanges, guerriers, militaires et sportifs*, Thèse de 3^e cycle, Paris X (sociologie), juin 1978, tome 2, p.66.

Le développement des pratiques sportives (d'« olympiades » et autres jeux de l'Avenir) est toujours au centre d'un projet, d'un pari politique sur la jeunesse, une jeunesse que l'on souhaite « participationniste » et aimable, « constructive » et « désintéressée », bref, inoffensive.

Le discours prophylactique, qui aujourd'hui cible la délinquance juvénile, dans son schématisme (44) rencontre l'écho des convictions parentales (« On leur fait faire du sport en pensant que là au moins ils seront préservés. De la rue, de la drogue, de tout ce qui les menace. ») (45), il les renforce et conforte les vocations quasi militaires ou apostoliques de certains entraîneurs.

A la recherche d'une mise au pas (de gymnastique) des velléités frondeuses de l'adolescent, loin des certitudes rassurantes, nous opposerons, pour le bonheur individuel, la recherche de l'audace rebelle, de l'irrespect moqueur, de la non-conformité inconfortable. Enfin, nous invitons les éducateurs (sportifs) à s'imprégner de ces phrases de Bakounine : « Les enfants ne sont la propriété de personne : ils ne sont ni la propriété de leurs parents, ni la propriété de la société. Ils n'appartiennent qu'à leur future liberté » (46).



Frédéric BAILLETTE

(44) « Contre la délinquance juvénile : le sport » titre une pleine page d'*Auto-Revue*, le périodique de l'automobiliste mutualiste, avec une photo de marathoniens au départ. *Auto-Revue*, n° 51, 1982, p.27

(45) Paroles d'une « mère de joueur », relevées dans un quotidien local.

(46) Cité par J.J. Pauvert, *Bakounine : la liberté (choix de textes)*, Paris, Ed. J.J. Pauvert, 1965, p.266.